

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0082491.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LES DELICES D'EMILE Adresse 29 Boulevard de la Tour 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 10 mai 2024 15:56:02 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Marmande (FR)		Nom et signature QUALISUD		I.8 Validité Certificat valable du 08/04/2024 au 31/12/2025	

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres boissons non alcoolisées : le bissap, pruneaux-gingembre, pommes-hibiscus, concentré de curcuma, concentré de gingembre, concentré de gingembre et curcuma	Biologique
	Autres boissons non alcoolisées : curcuma-pommes, curcuma vitalité, gingembre, gingembre-cola, gingembre-curcuma, gingembre-hibiscus, gingembre tonic, gingembre extra tonic, hibiscus	Biologique
	Sirop : citron, curcuma, curcuma-gingembre, gingembre, gingembre-ail, gingembre-citron, gingembre-colas, gingembre-hibiscus, hibiscus, grenade, menth	Biologique
	Plats cuisinés : bananes en persillade, tomates séchées en persillade, plats préparés salés, plats préparés sucrés, soupe, petits gâteaux secs	Biologique
	Compotes : citron, orange	Biologique
	Gelées : citron, curcuma, gingembre, gingembre-curcuma, hibiscus	Biologique
	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : orange, orange-curcuma	Biologique
	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : patate douce-gingembre, patate douce-hibiscus, patate douce-curcuma, pêches-gingembre, préparation de citron, préparation d'orange, poire-gingembre	Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : gingembre, gingembre-citron, gingembre-curcuma, gingembre mi-confit, gingembre-orange, miel-curcuma, miel-gingembre, mirabelle-gingembre	Biologique	
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : abricot, banane, banane-cacahuètes, banane-gingembre, citron-curcuma, citron mi-confit, fraise, fraise-gingembre, figue-curcuma, figue-gingembre	Biologique	
Jus : citron, curcuma, curcuma-gingembre, curcuma-pommes, gingembre, myrtille, orange, pomme, pomme-hibiscus	Biologique	
Nectar : figue, kiwi, myrtille, pêches, prune d'Ente, rhubarbe	Biologique	
Commerce de détail de fleurs, plantes et graines	Biologique	
Commerce de détail d'autres boissons	Biologique	
Commerce de détail d'autres produits alimentaires n.c.a.	Biologique	
Commerce de détail d'huiles et matières grasses comestibles	Biologique	
Commerce de détail de café, thé, cacao et épices	Biologique	
Commerce de détail de produits laitiers : et d'oeufs	Biologique	
Commerce de détail de produits de boulangerie-pâtisserie	Biologique	
Commerce de détail de viandes	Biologique	
Commerce de détail de fruits et légumes de conservation	Biologique	
Commerce de détail de fruits et légumes frais	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf
	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ